

Les écoles normales ont donné, cette année, des résultats semblables à ceux des années précédentes. Les directeurs de ces institutions font rapport que les candidats à l'admission à l'étude viennent de mieux en mieux préparés, ce qui fait preuve du progrès général de l'instruction publique dans le pays, et ce qui permettra de pousser plus loin l'enseignement.

Le tableau suivant donne le nombre comparatif d'élèves dans chaque école normale, depuis son établissement.

TABLEAU du nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales.

Années scolaires.	Ecole Jacques-Cartier.				Ecole McGill.				Ecole Laval.				Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.			
1ère session, 1857..	18	5	23	30	22	22	45	25	70						
Session 1857-1858..	46	7	53	70	36	40	76	89	103						
Session 1858-1859..	50	7	57	83	34	52	86	91	128						
Session 1859-1860..	53	9	62	81	40	54	94	102	126						
Session 1860-1861..	52	5	57	61	41	53	94	98	109						
Session 1861-1862..	41	10	51	68	39	52	91	90	110						

Le tableau suivant indique le nombre de diplômes de chaque espèce accordés par chacune des trois écoles normales, depuis leur fondation.

DIPLÔMES accordés aux élèves des écoles normales, depuis l'établissement de ces institutions.

Genre des diplômes accordés.	Jacques-Cartier.				McGill.				Laval.				Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.						
Académie.....	6	1	7	1	9	9	16	16							
Ecole modèle.....	45	5	50	69	74	45	56	101							
Ecole élémentaire..	57	21	78	136	157	13	48	61							
Total.....	108	27	135	205	232	67	104	171							

Ces chiffres donnent plus que le nombre d'élèves sortis des trois écoles normales avec diplôme, plusieurs ayant obtenu successivement des diplômes pour chaque degré. Le nombre total des élèves gradués est comme suit :

A l'école Jacques-Cartier.....	79
A l'école McGill.....	167
A l'école Laval.....	160
En tout.....	406

De plus, comme on le verra par les rapports de chaque école, un bon nombre d'élèves qui n'ont point obtenu le diplôme de l'école normale, ont celui de quelque un des bureaux d'examineurs et se livrent à l'enseignement. L'instruction qu'ils ont reçue à l'école normale, surtout au point de vue de la pédagogie, leur sera toujours d'une très-grande utilité.

On verra aussi, par les rapports des directeurs des trois écoles normales, que la très-grande majorité de leurs élèves se sont livrés à l'enseignement, et qu'un assez grand nombre de ceux qui ont

enseigné pendant les trois années qu'ils avaient promis de donner en retour de l'instruction et de la pension qui leur ont été accordées presque gratuitement, continue d'enseigner au-delà du terme fixé et paraît avoir embrassé pour toujours la profession d'instituteur. Si l'on considère le chiffre minime des appointements des instituteurs, la condition précaire où ils se trouvent, ayant à lutter contre une concurrence considérable et qui augmente toujours ; ayant à se plier aux exigences de commissaires d'école électifs et sujets à toutes les variations d'opinion qui peuvent survenir dans une municipalité, on comprendra toute l'étendue des sacrifices que font ces jeunes gens, qui, en sortant de l'école normale, ont généralement une éducation capable de leur procurer des positions plus avantageuses sous quelques rapports. On doit donc avoir pour eux une certaine sympathie, et il est à espérer que les progrès de l'opinion publique et une meilleure situation financière de ce département les récompenseront un jour du courage et de la persévérance qu'ils montrent.

Les hommes instruits, répandus sur toute la surface du pays, ont une nouvelle tâche à remplir envers la société : c'est de persuader aux populations qui les entourent, que non-seulement il faut des écoles (ce qui n'a pas été démontré sans peine), mais qu'il faut de bonnes écoles, et, pour cela, de bons maîtres qu'on ne saurait se procurer à vil prix, ou au moins conserver longtemps avec des traitements insuffisants. Le département a lutté jusqu'ici de toutes ses forces, et dans la mesure des pouvoirs mis à sa disposition, pour obtenir une augmentation dans le traitement des instituteurs ; mais il a besoin pour cet objet du concours des amis de l'éducation dans chaque localité. On a suggéré comme remède aux mauvaises tendances de beaucoup de municipalités sous ce rapport, de fixer un minimum de salaire pour les instituteurs, et d'exiger, comme condition d'éligibilité, un certain degré d'instruction chez les commissaires.

A la première mesure, on objecterait que la grande concurrence que se font les instituteurs et les institutrices pour des diplômes, permettrait facilement aux commissaires d'école d'é luder la loi. A la seconde, qu'il y a encore malheureusement beaucoup de localités où ce serait, pour bien dire, rendre le droit d'élection illusoire que de restreindre ainsi le choix des commissaires d'école.

Il n'y a aucun doute que, si une amélioration plus visible que celle qui a eu lieu jusqu'ici dans le traitement des instituteurs ne se fait point sentir, il sera nécessaire de recourir à quelque mesure de ce genre ; mais il serait bien préférable que cette amélioration, toute désirable qu'elle soit, fut due uniquement au progrès de l'opinion publique et au fonctionnement régulier du système électif. Ce qui a été obtenu par ce système, contre toute probabilité de succès, est si considérable, qu'avec de nouveaux efforts de la part du clergé et des hommes instruits, il semble que l'on devra parvenir à un résultat qui est moins éloigné de nous que ne l'était autrefois le progrès aujourd'hui réalisé.

Un grand pas a été fait dans cette direction par l'établissement, par le conseil de l'instruction publique, de règlements pour les bureaux d'examineurs et par l'adoption de programmes d'examens plus sévères. Cette mesure a eu pour résultat d'élever assez généralement le niveau des connaissances des candidats en les obligeant à se préparer avec plus de soin à l'examen.

Il a été en même temps établi de nouveaux bureaux d'examineurs dans les endroits suivants, savoir :

1o. A Portage-du-Fort, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de Pontiac ;

2o. A Richmond, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Richmond, de Drummond et de Wolfe ;

3o. A Ste. Marie-de-la-Beauce, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de la Beauce ;

4o. A Chicoutimi, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Chicoutimi, de Charlevoix et de Saguenay ;

5o. A Rimouski, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de Rimouski.

6o. A New Carlisle, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé ;

7o. A Waterloo et à Sweetsburg (siégeant alternativement à ces deux endroits), dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Shefford, de Brome et de Missisquoi. Ce dernier bureau est divisé en deux sections : l'une catholique et l'autre protestante.

Ces bureaux, qui n'ont droit d'accorder des diplômes que pour écoles élémentaires, ont été organisés à la date du 11 de novembre, 1861, ou à celle du 11 de février, 1862 ; ils ont tous reçu du département les registres et les livres nécessaires, blancs de diplôme, etc. La juridiction des anciens bureaux a été limitée à une partie